



PORTES DE LA CREUSE
en marche

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 07 AVRIL 2025 - 19H00

L'an deux mille vingt cinq, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle socio-culturelle de Roches, selon convocation le 27/03/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Didier THEVENET a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Madame et Messieurs

Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI, Céline DARVENNE donne pouvoir à Hélène PILAT, Philippe GUETAT donne pouvoir à Florence ROUSSILLAT,

EXCUSÉ (1) : Monsieur
POIRIER Michel

■ Secrétaire de séance

Conformément aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Didier THEVENET a été désigné Secrétaire de séance.

■ Rappel de l'ordre du jour

FINANCES :

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025
- VOTE DU TAUX DE LA TEOM
- DÉTERMINATION DU PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI
- ADHÉSION AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS 2025
- SUBVENTION ANNUELLE A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DU GROUPE MARCEL RICHARD
- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS PAR NATURE ET PAR FONCTION

URBANISME :

- ARRÊT DU PROJET PLUI " PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ"

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX AVENUE DE LA LIBERTÉ A BONNAT

ALSH :

- TARIFICATION SÉJOURS ÉTÉ 2025

CONTRACTUALISATION :

- SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ENTENTE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUERET

RÉSSOURCES HUMAINES :

- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION

INFORMATIONS DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AFFAIRES DIVERSES

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Début de séance : 19h00

◆ Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 mars 2025

A l'unanimité
est approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du mardi 11/03/2025 à Moutier-Malcard

1/ DÉLIBÉRATION N° 2025-027 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition.

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux de 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition de 2024, soit d'appliquer les taux suivants en 2025 :

◆ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5,76%
◆ Taxe sur le foncier bâti	3,71 %
◆ Taxe sur le foncier non bâti	15,14 %
◆ CFE (Cotis. Foncière des Entreprises)	29,30 %

2/DÉLIBÉRATION N° 2025-028 : VOTE DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	25	1

Le Conseil Communautaire est amené à fixer les taux de TEOM.

Le coût du service appelé pour 2025 est de **952 367 €**, les recettes provenant de la part incitative s'élèveraient à **128 961 €** et les recettes à recouvrir par la TEOM seraient de **823 406 €**.

Il appartient au conseil communautaire de fixer le taux de TEOM pour un équilibre complet sur l'année 2025.

Compte tenu des bases de 2025, le taux pour atteindre l'équilibre est de **11,97 %** (11,92 % en 2024).

Il est proposé un taux de TEOM à **11,97 %**.

Zone	Proposition
Zone unique	11,97 %

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, par 25 voix pour, 1 voix contre, le Conseil Communautaire

- **ADOpte** le taux proposé pour 2025.

4/DÉLIBÉRATION N° 2025-029 : DÉTERMINATION DU PRODUIT GEMAPI 2025

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Suite à la délibération n°2018-066 bis du 24 septembre 2018 portant sur l'institution de la taxe GEMAPI, il appartient au conseil communautaire de fixer le produit attendu pour l'exercice 2025.

Pour les dépenses : le montant sollicité en 2025 par le SMBPC est de **54 158 €**, pour le SIARCA le montant attendu est de **6 058 €** ;

Pour les recettes : une fois le montant déduit des Attributions de compensation des communes (soit **22 016 €**), le montant attendu couvert par la taxe serait de **38 200 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DÉTERMINE** le produit attendu pour 2025 à **38 200 €**, soit la totalité du reste à charge en tenant compte des charges transférées via les attributions de compensation.

5/DÉLIBÉRATION N° 2025-030 BIS : ADHÉSION AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS 2025

RETIRE ET REMPLACE – ERREUR MATERIELLE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Demandes d'adhésion de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche à ces organismes pour 2025, assorties d'une cotisation :

ORGANISMES	2024	2025
Agence d'Attractivité	1 500,00 €	1 500,00 €
Intercommunalités de France (ADCF)	736,12 €	740,96 €
L'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT Tourisme Creuse)	1 000,00 €	1 000,00 €
Le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) (en lieu et place des communes)	2 638,80 €	2 638,00 €
Fondation du Patrimoine (en lieu et place des communes)	2 700,00 €	2 700,00 €
Association des Maires et Adjointes de la Creuse (AMAC23)	314,52 €	316,59 €
Réseau Tela	100,00 €	100,00 €
Association des Maires Ruraux de France de la Creuse (AMRF)	300,00 €	310,00 €
Initiative Creuse	2 001,34 €	2 199,25 €
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)	582,36 €	588,88 €

Le Président propose l'adhésion de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche à certains de ces organismes pour 2025, assortie d'une cotisation (cf. tableau ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** le versement des cotisations 2025 mentionnées ci-dessus;
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

6/DÉLIBÉRATION N° 2025-031 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU GROUPE SCOLAIRE MARCEL RICHARD

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Chaque année, la Communauté de commune Portes de la Creuse en Marche attribue une subvention à la coopérative groupe scolaire Marcel RICHARD à Moutier-Malcard, dont la collectivité a la compétence, puis l'inscrit au compte 6574 (subventions de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de **1 000 € sur l'exercice 2025** à la coopérative du groupe scolaire Marcel RICHARD à Moutier-Malcard.

7/DÉLIBÉRATION N° 2025-032 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 « BUDGET ANNEXE LOULOUBUS »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à **506 280,00 €**
- en investissement à **66 160,00 €**

■ Le budget primitif 2025 du Budget annexe « Louloubus » se présente ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser, N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	35 399,00	0,00	31 732,00	31 732,00	31 732,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses d'équipement		61 399,00	0,00	57 732,00	57 732,00	57 732,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 428,00	0,00	8 428,00	8 428,00	8 428,00
18	Cpts de liaison : affectation (BA, négie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		8 381,00	0,00	8 428,00	8 428,00	8 428,00
45...	Capitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		69 780,00	0,00	66 160,00	66 160,00	66 160,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 020,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 020,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	70 800,00	0,00	66 160,00	66 160,00	66 160,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	66 160,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1088)	1 002,83	0,00	4,37	4,37	4,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 002,83	0,00	4,37	4,37	4,37
45..	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 002,83	0,00	4,37	4,37	4,37

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 400,00		4 765,00	4 765,00	4 765,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 400,00		4 765,00	4 765,00	4 765,00

TOTAL	6 402,83	0,00	4 769,37	4 769,37	4 769,37
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	61 390,63
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	66 160,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 765,00
--	-----------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	35 876,60	0,00	39 180,76	39 180,76	39 180,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	308 430,00	0,00	322 420,00	322 420,00	322 420,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	50,00	50,00	50,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		344 316,50	0,00	361 650,76	361 650,76	361 650,76
66	Charges financières	366,00	0,00	319,00	319,00	319,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	23,00		51,00	51,00	51,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		344 705,50	0,00	362 020,76	362 020,76	362 020,76

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 400,00		4 765,00	4 765,00	4 765,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 400,00		4 765,00	4 765,00	4 765,00

TOTAL		350 105,50	0,00	366 785,76	366 785,76	366 785,76
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						139 484,24
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						506 280,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	24 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	121 000,00	0,00	149 000,00	149 000,00	149 000,00
73	Impôts et taxes (sauf la 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	82 195,00	0,00	77 300,00	77 300,00	77 300,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	235 610,00	0,00	249 980,00	249 980,00	249 980,00
Total des recettes de gestion courante		462 805,00	0,00	506 280,00	506 280,00	506 280,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		462 805,00	0,00	506 280,00	506 280,00	506 280,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 020,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 020,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		463 825,00	0,00	506 280,00	506 280,00	506 280,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						506 280,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 785,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du Budget annexe « Louloubus » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget annexe « Louloubus » et les annexes.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8/DÉLIBÉRATION N° 2025-033 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 « BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à **347 441,00 €**
- en investissement à **868 010,00 €**

- Le budget primitif 2025 du Budget annexe « Immobilier d'entreprises » se présente ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	156 001,59	0,00	690 000,64	690 000,64	890 000,64
Total des dépenses d'équipement		156 001,59	0,00	690 000,64	690 000,64	890 000,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	39 694,00	0,00	2 188,00	2 188,00	2 188,00
18	Compte de liaison : affectation (BA régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		39 694,00	0,00	2 188,00	2 188,00	2 188,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		195 695,59	0,00	692 188,64	692 188,64	692 188,64
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	136 130,00		156 600,00	156 600,00	156 600,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		136 130,00		156 600,00	156 600,00	156 600,00
TOTAL		331 825,59	0,00	848 788,64	848 788,64	848 788,64
+						
0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						19 221,36
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						868 010,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	114 125,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		114 125,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		114 125,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	51 100,00		100 010,00	100 010,00	100 010,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	167 960,00		168 000,00	168 000,00	168 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		229 060,00		268 010,00	268 010,00	268 010,00

TOTAL	343 185,00	0,00	868 010,00	868 010,00	868 010,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	868 010,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	111 410,00
--	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	38 754,29	0,00	22 400,74	22 400,74	22 400,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 500,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		43 254,29	0,00	25 500,74	25 500,74	25 500,74
66	Charges financières	1 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 550,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		48 112,29	0,00	25 500,74	25 500,74	25 500,74

023	Virement à la section d'investissement (4)	61 100,00		100 010,00	100 010,00	100 010,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	167 960,00		168 000,00	168 000,00	168 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		229 060,00		268 010,00	268 010,00	268 010,00

TOTAL	277 172,29	0,00	293 510,74	293 510,74	293 510,74
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	53 930,26
---	--	--	--	--	---	------------------

=					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		347 441,00
---	--	--	--	--	--	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 075,00	0,00	275,00	275,00	275,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	176 145,00	0,00	190 030,00	190 030,00	190 030,00
Total des recettes de gestion courante		180 220,00	0,00	190 305,00	190 305,00	190 305,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	4 080,00		538,00	538,00	538,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		184 310,00	0,00	190 841,00	190 841,00	190 841,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	136 130,00		156 600,00	156 600,00	156 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		136 130,00		156 600,00	156 600,00	156 600,00

TOTAL	320 440,00	0,00	347 441,00	347 441,00	347 441,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+					R 602 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	--	--	--	---	-------------

=					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		347 441,00
---	--	--	--	--	--	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	111 410,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du Budget annexe « Immobilier d'entreprises » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget annexe « Immobilier d'entreprises » et les annexes.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9/DÉLIBÉRATION N° 2025-034 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 « BUDGET PRINCIPAL »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à **5 147 300,00 €**
- en investissement à **2 500 000,00 €**

- Le budget primitif 2025 du Budget principal se présente ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	38 512,66	34 516,66	0,00	0,00	34 516,66
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	285 847,86	6 943,98	144 880,00	144 880,00	151 823,98
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	882 735,34	0,00	741 387,89	741 387,89	741 387,89
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 729 938,14	397 481,47	1 067 500,00	1 067 500,00	1 464 981,47
Total des dépenses d'équipement		2 917 034,00	438 942,11	1 953 767,89	1 953 767,89	2 392 710,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	79 980,00	0,00	82 290,00	82 290,00	82 290,00
18	Cpte de liaison : affectation (B.A.régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		119 980,00	0,00	82 290,00	82 290,00	82 290,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 037 014,00	438 942,11	2 036 057,89	2 036 057,89	2 475 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL		3 062 014,00	438 942,11	2 061 057,89	2 061 057,89	2 500 000,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 500 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 513 032,31	355 359,95	610 021,00	610 021,00	965 380,95
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	158 114,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 671 147,31	355 359,95	860 021,00	860 021,00	1 215 380,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	249 609,74	0,00	277 400,04	277 400,04	277 400,04
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes financières		250 799,74	0,00	313 500,04	313 500,04	313 500,04
45..	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 921 947,05	355 359,95	1 173 521,04	1 173 521,04	1 528 880,99

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	300 000,00		343 000,00	343 000,00	343 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	215 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		515 000,00		543 000,00	543 000,00	543 000,00

TOTAL	2 436 947,05	355 359,95	1 173 521,04	1 173 521,04	2 071 880,99
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	428 119,01
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	515 000,00
--	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 262 837,00	0,00	1 313 589,00	1 313 589,00	1 313 589,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	832 839,00	0,00	736 620,00	736 620,00	736 620,00
014	Atténuations de produits	986 901,00	0,00	986 901,00	986 901,00	986 901,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6506) (3)	1 452 320,00	0,00	1 547 573,00	1 547 573,00	1 547 573,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 534 897,00	0,00	4 584 683,00	4 584 683,00	4 584 683,00
66	Charges financières	21 500,00	0,00	18 917,00	18 917,00	18 917,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 500,00		700,00	700,00	700,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 558 897,00	0,00	4 604 300,00	4 604 300,00	4 604 300,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	300 000,00		343 000,00	343 000,00	343 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	215 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		515 000,00		543 000,00	543 000,00	543 000,00

TOTAL		5 073 897,00	0,00	5 147 300,00	5 147 300,00	5 147 300,00
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 147 300,00
--	--	--	--	--	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 450,00	0,00	135 286,00	135 286,00	135 286,00
73	Impôts et taxes (sauf la 731)	830 755,00	0,00	819 493,00	819 493,00	819 493,00
731	Fiscalité locale	2 020 474,00	0,00	2 091 241,00	2 091 241,00	2 091 241,00
74	Dotations et participations (3)	884 628,00	0,00	690 433,72	690 433,72	690 433,72
75	Autres produits de gestion courante (3)	56 100,32	0,00	37 800,00	37 800,00	37 800,00
Total des recettes de gestion courante		3 960 407,32	0,00	3 774 253,72	3 774 253,72	3 774 253,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	2 100,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 962 507,32	0,00	3 774 253,72	3 774 253,72	3 774 253,72

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00

TOTAL		3 987 507,32	0,00	3 799 253,72	3 799 253,72	3 799 253,72
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 348 046,28
---	--	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 147 300,00
--	--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	518 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du Budget principal tel que défini ci-dessus.
Sont joints à la présente délibération le Budget principal et les annexes.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10/DÉLIBÉRATION N° 2025-035 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 « BUDGET ANNEXE EAU POTABLE »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	24	2

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en exploitation à **209 900,00 €**
 - en investissement à **340 825,00 €**
- Le budget primitif 2025 du Budget annexe « Eau potable » se présente ainsi :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	140 925,00	140 925,00	140 925,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	18 700,00	18 700,00	18 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
065	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	159 625,00	159 625,00	159 625,00
66	Charges financières	0,00	0,00	1 785,00	1 785,00	1 785,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	161 410,00	161 410,00	161 410,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		11 105,00	11 105,00	11 105,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		37 385,00	37 385,00	37 385,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		48 490,00	48 490,00	48 490,00
TOTAL		0,00	0,00	209 900,00	209 900,00	209 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	209 900,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	154 431,48	154 431,48	154 431,48
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	154 431,48	154 431,48	154 431,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	38 568,52	38 568,52	38 568,52
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	193 000,00	193 000,00	193 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		16 900,00	16 900,00	16 900,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		16 900,00	16 900,00	16 900,00
TOTAL		0,00	0,00	209 900,00	209 900,00	209 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	209 900,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	31 590,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------------	---

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	14 070,00	300 000,00	300 000,00	314 070,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	14 070,00	300 000,00	300 000,00	314 070,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	14 070,00	300 000,00	300 000,00	314 070,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	9 855,00	9 855,00	9 855,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	9 855,00	9 855,00	9 855,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	14 070,00	309 855,00	309 855,00	323 925,00
040	Quérail* ordre transfert entre sections (4)	0,00		16 900,00	16 900,00	16 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		16 900,00	16 900,00	16 900,00
	TOTAL	0,00	14 070,00	326 755,00	326 755,00	340 825,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	340 825,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	43 822,84	38 102,00	38 102,00	82 924,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	43 822,84	38 102,00	38 102,00	82 924,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	49 242,57	49 242,57	49 242,57
106	Réserves (7)	0,00	0,00	160 167,59	160 167,59	160 167,59
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	209 410,16	209 410,16	209 410,16

45.	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	43 822,84	248 512,16	248 512,16	292 335,00
027	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		77 705,00	77 705,00	11 305,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		37 385,00	37 385,00	37 385,00
047	Opérations communales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		45 490,00	45 490,00	45 490,00
TOTAL		0,00	43 822,84	297 002,16	297 002,16	340 825,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	340 825,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)	34 590,00
---	------------------

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, par 24 voix pour, 2 voix contre, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du Budget annexe «Eau potable» tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget annexe « Eau potable » et les annexes.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11/DÉLIBÉRATION N° 2025-036 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 « BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	21	5

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en exploitation à **518 677,00 €**
- en investissement à **1 703 450,00 €**

- Le budget primitif 2025 du Budget annexe « Assainissement collectif » se présente ainsi :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	370 489,00	370 489,00	370 489,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	22 580,00	22 580,00	22 580,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	393 069,00	393 069,00	393 069,00
66	Charges financières	0,00	0,00	28 608,00	28 608,00	28 608,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 008,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	423 677,00	423 677,00	423 677,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL		0,00	0,00	518 677,00	518 677,00	518 677,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	518 677,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	233 659,11	233 659,11	233 659,11
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	233 659,11	233 659,11	233 659,11
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	252 017,89	252 017,89	252 017,89
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	485 677,00	485 677,00	485 677,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		33 000,00	33 000,00	33 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		33 000,00	33 000,00	33 000,00
TOTAL		0,00	0,00	518 677,00	518 677,00	518 677,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	518 677,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	62 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	29 882,16	33 403,18	33 403,18	63 285,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	121 142,66	1 438 000,00	1 438 000,00	1 559 142,66
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	151 024,82	1 471 403,18	1 471 403,18	1 622 428,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	48 022,00	48 022,00	48 022,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	48 022,00	48 022,00	48 022,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	151 024,82	1 519 425,18	1 519 425,18	1 670 450,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		33 000,00	33 000,00	33 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		33 000,00	33 000,00	33 000,00
	TOTAL	0,00	151 024,82	1 552 425,18	1 552 425,18	1 703 450,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 703 450,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	767 077,00	767 077,00	767 077,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	296 309,00	296 309,00	296 309,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	1 063 377,00	1 063 377,00	1 063 377,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	228 137,76	228 137,76	228 137,76
106	Réserves (7)	0,00	0,00	316 935,24	316 935,24	316 935,24
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (B.A.régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	545 073,00	545 073,00	545 073,00

49...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	1 608 450,00	1 608 450,00	1 608 450,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
041	Opérations pastorales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		95 000,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL		0,00	0,00	1 703 450,00	1 703 450,00	1 703 450,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 703 450,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	62 000,00
---	------------------

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, par 21 voix pour, 5 voix contre, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du Budget annexe «Assainissement collectif» tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget annexe « Assainissement collectif » et les annexes.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles, L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants, L.103-2, L.153-14 et R.153-3,

Vu la délibération n°2019-042 du 9 mai 2019 prescrivant l'élaboration du PLUi et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération n°2022-032A du 11 mai 2022 validant la version 1 du projet d'aménagement et de développement durables,

Vu la délibération n°2022-035 du 20 juin 2022 validant la version 2 du projet d'aménagement et de développement durables,

Vu la délibération n°2024-039 du 8 juillet 2024 validant la version 3 du projet d'aménagement et de développement durables,

Vu les différentes pièces composant le projet de PLUi,

Considérant que le projet de PLUi est prêt à être transmis pour avis, préalablement à l'enquête publique,

Monsieur le Président expose que le projet d'élaboration du PLUi est finalisé et qu'il doit être à présent arrêté par le conseil communautaire. Il sera ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux communes membres, et soumis ultérieurement à enquête publique.

Monsieur le Président rappelle que :

La procédure d'élaboration du document d'urbanisme a été engagée par délibération du conseil communautaire en date du 9 mai 2019. Les objectifs poursuivis par cette procédure sont les suivants :

- Construire un nouveau projet de territoire pour répondre aux besoins actuels de la population et anticiper les besoins futurs. La construction du projet de territoire permettra d'affirmer l'identité propre de la Communauté de Communes Portes de la Creuse tout en préservant la diversité et les spécificités qui en font la richesse.
- Engager une réflexion à l'échelle communautaire pour répondre aux 4 défis :

- Agir en faveur de l'emploi local et du développement de l'activité économique ;

- Œuvrer en faveur du désenclavement, de l'attractivité et de la transition écologique du territoire ;

- Inscrire le territoire dans une démarche durable et responsable en assurant la préservation de ses richesses environnementales et paysagères permettant une mise en tourisme ;

- Favoriser une répartition équilibrée et diversifiée de la production de logements permettant de renforcer l'armature urbaine du territoire tout en préservant son cadre de vie.

- La procédure de concertation s'est effectuée en application des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de l'élaboration du PLUi. Elle a permis aux élus d'informer la population et surtout de recueillir ses observations.
- Bilan de la concertation : tout au long de la procédure, la concertation avec la population s'est déroulée avec les moyens suivants :

- Réunion de lancement le 15 janvier 2020 à Mortroux ;

- Séminaire de la présentation de la démarche le 4 février 2020 à Genouillac ;

- **Réunions à destination des élus :**

différents ateliers entre élus du 18 février au 27 février 2020 par commune ; ateliers thématiques le 22 octobre 2020 à Genouillac et Mortroux, le 17 janvier 2023 à La Forêt-du-Temple ; ateliers thématiques PADD le 16 novembre 2021 à Nouziers et Roches, le 14 décembre 2021 à Jalesches et Méasnes, le 11 janvier 2022 à La Cellette et Linard-Malval ; ateliers zonage le 4 juillet 2022 à Moutier-Malcard et Saint-Dizier-les-Domains, le 14 septembre 2022 à Jalesches et Tercillat ; ateliers OAP le 6 octobre 2022 à La Forêt-du-Temple et Roches, le 14 décembre 2022 à Châtelus-Malvaleix et Lourdoueix-Saint-Pierre ; ateliers municipaux sur zonage du 20 février au 2 mars 2023 par commune ; travail sur le règlement écrit le 24 mai 2023 à Lourdoueix-Saint-Pierre et le 14 juin à Châtelus-Malvaleix.

- Réunion de rappel de la démarche et du diagnostique le 3 septembre 2020 à Mortroux ;

- Réunions agriculteurs les 7 et 8 juillet 2021 à Genouillac et Mortroux ;
- Réunion diagnostique et reprise du dossier le 9 juin 2021 à Genouillac ;
- **Réunions à destination des PPA :**
le 16 juin 2021 à Genouillac, le 20 septembre 2021 à Genouillac, le 17 mars 2022 à Champsanglard, le 29 mars 2023 à La Cellette ;
- **Réunions à destination des habitants :**
Réunions publiques les 28 et 29 septembre 2021 à Genouillac et Mortroux ; ateliers thématiques participatifs les 3 et 10 mars 2022 à Bonnat ; présentation du PADD le 27 juin 2022 à Genouillac ; avant arrêté projet le 19 novembre 2024 à Bonnat ;
- Réunion défis PADD le 19 octobre 2021 à Bonnat ;
- Validation en conseil communautaire du PADD V1 le 11 mai 2022 à Châtelus-Malvaleix et la V2 le 8 juillet 2024 à La Cellette.

- À cet effet, la délibération du conseil communautaire du 9 mai 2019 prévoyait que la concertation devait revêtir la forme suivante :

- Via le site internet et la lettre d'information
- Parution dans les bulletins municipaux ou lettres d'information ou articles d'informations dans les journaux locaux
- Exposition des éléments d'études au public qui évoluera au fur et à mesure de l'avancée des études et des documents du PLUi
- Les éléments d'études, les documents du PLUi et un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions qui pourront également être adressées par courrier à Mme la Présidente, seront mis à disposition du public à la mairie de chaque commune et aux services administratifs de la Communauté de Communes.

- Voici ce qui a été mis en place en terme de communication lors de l'élaboration du PLUi :

- Dès le début des boîtes à idées ont été déposées dans les mairies à l'attention des habitants avec un cahier pour remarques ;
- En 2020, 3 kakémonos ont été créés avec comme thèmes : comprendre, analyser, anticiper ;
- La lettre d'information du PLUi distribuée dans les boîtes aux lettres en février 2020, novembre 2020, août 2021 et septembre 2022 ;
- En 2022, au moment des élections présidentielles, des stop-trottoirs ont été distribués dans chaque mairie avec les enjeux du PLUi ainsi que les coordonnées de la Communauté de Communes et un QR code pour accéder à la page PLUi du site internet ;
- Des articles de presse et des posts sur les réseaux sociaux ont été réalisés pour informer des dates des réunions publiques et pour faire des retours sur ces réunions ou les réunions entre élus ;
- De nombreuses affiches ont été confectionnées et distribuées dans les commerces et les mairies.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il s'avère que les modalités définies dans la délibération du 9 mai 2019 ont donc été respectées et que les moyens offerts au public ont été suffisants et ont permis à la population de s'exprimer.

Conformément aux dispositions des articles L.153-16, L.153-17 et R.153-4 du code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté sera notamment transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux membres associés suivants :

- à la Préfète ;
- au Président du Conseil Régional ;
- à la Présidente du Conseil Départemental ;
- aux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et de la Chambre de l'Agriculture ;
- à l'Office National des Forêts ;
- au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ;
- au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ;
- à l'Unité Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ;
- à l'Agence Régional de Santé ;
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ;
- à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques ;
- au Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- aux Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural ;
- à BGE Limousin
- à France Active
- à l'Agence de Développement et d'Innovation ;
- à Initiative Creuse ;
- à la Direction départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- à la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement ;
- au Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse ;
- au SI d'Aménagement de la Rivière de la Creuse et de ses Affluents (SIARCA) ;

- au Syndicat Mixte d'Aménagement Durable – EVOLIS 23;
- aux EPCI limitrophes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan de concertation qui, au vu des éléments présentés ci-dessus, doit être considéré comme favorable, dans la mesure où l'ensemble des modalités a été respecté, et où les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat ont été suffisants au regard de la procédure engagée.

- **ARRÊTE** le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois au siège de la communauté de communes et dans les mairies des communes membres conformément aux dispositions de l'article R.153-3 du code de l'Urbanisme.

Un remerciement est exprimé concernant l'investissement de chacun.

13/DÉLIBÉRATION N° 2025-038 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX AVENUE DE LA LIBERTÉ A BONNAT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Avant le 1er janvier 2025, un marché concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire Avenue de la Liberté de Bonnat était en cours. Une entreprise a été retenue mais le marché n'a pas été signé à ce jour.

La consultation a été passée en application des articles L2123-1 et L.2123-1 du code de la commande publique.

Six prestataires ont fait parvenir une candidature.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de retenir le prestataire suivant : l'entreprise TRULLEN.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

-**DECIDE** de retenir l'entreprise TRULLEN pour un montant de 209 944,38 € HT

-**CHARGE** le Président de notifier cette décision à l'entreprise.

-**AUTORISE** le Président à signer le marché.

14/DÉLIBÉRATION N° 2025-039 : ALSH : TARIFICATION DES DEUX SÉJOURS D'ÉTÉ 2025

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Dans le cadre de l'ALSH, 2 séjours sont organisés durant les vacances d'été 2025.

- **Séjour 1** : mini séjour à destination des enfants âgés de 6 à 8 ans qui se déroulera du 16 au 18 juillet 2025 à la base de plein air d'EGUZON (36).

- Hébergement : **pension complète 3 jours/2 nuits.**
- Encadrement : **2 animateurs.**
- Places disponibles : **12 enfants.**
- Activités : **escalade falaise, tir à l'arc...**

La proposition tarifaire est la suivante :

TARIFS SÉJOURS 1 : ÉTÉ 2025 (juillet)		
QF1	0 à 600	130,00 €
QF2	601 à 1000	155,00 €
QF3	1001 à +	180,00 €

Proposition de tarifs dégressifs pour les fratries :

- moins 20% sur le deuxième enfant inscrit
- moins 30% sur le troisième enfant inscrit

- **Séjour 2** : séjour à destination des enfants âgés de 8 à 12 ans qui se déroulera du 04 au 08 août 2025 à SAINT PARDOUX (87).

- Hébergement : **pension complète 5 jours / 4 nuits.**
- Encadrement : **3 animateurs.**
- Places disponibles : **24 enfants.**
- Activités : **paddle, canoë, slake line et laser game extérieur**

La proposition tarifaire est la suivante :

TARIFS SÉJOURS 2 : ÉTÉ 2025 (août)		
Quotient familial		Tarifs
QF 1	0 à 600 €	220,00 €
QF 2	601€ à 1 000 €	260,00 €
QF 3	1 001 € et +	300,00 €

Proposition de tarifs dégressifs pour les fratries :

- moins 20% sur le deuxième enfant inscrit
- moins 30% sur le troisième enfant inscrit

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **VALIDE** les tarifs ci-dessus dans le cadre des 2 séjours présentés.

15/DÉLIBÉRATION N° 2025-040 : CONTRACTUALISATION : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ENTENTE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Suite à la délibération n°2023-075 du 18 décembre 2023 concernant la convention d'entente inter territoriale avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,

Un avenant est proposé :

Dans une optique de mutualisation des moyens, la commission spéciale confie l'ingénierie aux personnes ressources qu'elle aura désignées.

Les frais d'ingénierie, généraux et thématiques, peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la Région Nouvelle Aquitaine ou des fonds européens Leader.

Pour l'ingénierie dédiée aux missions suivantes :

- Animation LEADER du Groupe d'Action Locale de Guéret
- Chef de projet en charge de la cohésion des Politiques Territoriales
- Chef de projet Facilitateur en développement Local Collaboratif

le reste à charge est partagé entre les deux collectivités selon les modalités suivantes :

- 80% pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et 20% par la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche.

Pour l'ingénierie dédiée aux missions de médiation numérique, le reste à charge est partagé entre les deux collectivités selon les modalités suivantes :

- Pourcentage pris en charge par la Communauté de Communes des Portes de la Creuse calculé, dans la limite des 20%, au prorata du temps de travail passé à ces missions sur le Tiers-Lieu du Chai à Bonnat. Ce temps est défini en accord entre les deux directions en fonction des projets et donc des besoins de la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche. Il fait l'objet d'une attestation de temps passé délivrée par les Portes de la Creuse en Marche en janvier de l'année n+1.

Ces modalités pourront être modifiées par la commission spéciale.

Comme le précise l'article 6 de la convention d'entente signée le 24 janvier 2024 :

Toutes ces modifications ont été étudiées par les signataires de l'entente, et ont été approuvées par délibération des organes délibérants des EPCI.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **VALIDE** l'avenant n°1 à la convention,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

16/DÉLIBÉRATION N° 2025-041 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	26	26	26	0

Le Président rappelle à l'assemblée :

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1 ;

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'assistant(e) d'accueil petite enfance;

Le Président propose à l'assemblée :

- La création à compter du 8 juin 2025 d'un emploi permanent à **temps non complet 28 heures**, comprenant les fonctions suivantes : Accueil des enfants, des parents au sein des micro-crèches : LOULOUCRECHE et LOULOUBUS.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des **ADJOINTS D'ANIMATION, relevant de la catégorie C.**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire

- **DÉCIDE** la création de cet emploi au tableau des effectifs.

La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent (grade et échelon);

- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

- COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU ET AU PRÉSIDENT

17/DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DP 2025-002 en date du 20 mars 2025 : LOCATION DE LA SALLE DE RÉUNION AU COMPLEXE SPORTIF A BONNAT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-067 du 8 septembre 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président,

Vu les statuts de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-067 en date du 08 septembre 2020 portant sur les délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et/ou le bureau, et notamment la gestion du parc locatif,

Il est nécessaire de fixer une participation financière pour la location de la salle de réunion du complexe sportif.

DÉCIDE

- **DE FIXER** la participation aux frais de mise à disposition de la salle de réunion du Complexe sportif à Bonnat, à 70 € la journée.

DÉCISION DP 2025-003 en date du 15 avril 2025 : RANDONNÉE PÉDESTRE ET VTT : CONVENTIONS DE PASSAGES SUR DES PARCELLES PRIVÉES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-067 en date du 08 septembre 2020 portant sur les délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et/ou le bureau,

Dans le cadre du développement de la randonnée pédestre et VTT, il est nécessaire de signer des conventions de passages.

En effet, certains circuits traversent des parcelles privées , il est donc nécessaire de signer une convention autorisant le passage des randonneurs et fixant les modalités d'entretien et de responsabilité.

DÉCIDE

- **DE SIGNER** des conventions de passages pour les parcelles suivantes :

AP 005, AP 006, AP 269 et AP 270 sur la commune de Méasnes.

DÉCISION DP 2025-004 en date du 15 avril 2025 : SIGNATURE DE DEVIS POUR L'ACHAT DE SOUS-TAPIS POUR LE JUDO DU COMPLEXE SPORTIF DES DEUX VALLÉES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-067 en date du 08 septembre 2020 portant sur les délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et/ou le bureau,

Vu la demande de l'association Club du judo des deux vallée en date du 13 janvier 2025 :

L'association « Club de Judo des Deux Vallées » utilise régulièrement le complexe sportif, et plus particulièrement le dojo. Dans une volonté de dynamiser ses activités, elle souhaite développer de nouvelles actions au sein de cet espace, telles que :

- des rencontres interclubs,
- des stages de perfectionnement,
- des initiations à des disciplines connexes au judo,
- ainsi que des ateliers spécialement dédiés aux personnes âgées, visant à leur apprendre à mieux gérer les chutes imprévues.

Cependant, l'état actuel du dojo ne permet pas la mise en œuvre optimale de ces projets. Pour y remédier, il est nécessaire d'ajouter des sous-tapis en mousse adaptés, de type tatamis 3 cm – 180 kg/m³, afin de garantir un environnement sécurisé et confortable pour tous les participants.

DÉCIDE

- **DE SIGNER** un devis de 3 668,76 €TTC de tatami.store

DÉCISION DP 2025-005 en date du 15 avril 2025 : ACHAT DE MATÉRIEL ACOUSTIQUE ET POSE DE VOLETS ROULANTS AU GROUPE SCOLAIRE MARCEL RICHARD

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-067 en date du 08 septembre 2020 portant sur les délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et/ou le bureau, Rappelant que l'acquisition de matériel d'acoustique pour le préau de la garderie périscolaire et la pose de volets roulants dans deux classes sont nécessaires pour l'école située à Moutier-Malcard ;

Après avis du bureau en date du 10 avril 2025,

DÉCIDE

-**DE SIGNER** le devis de CHAUSSON matériaux concernant le matériel acoustique pour un montant de 1 194,84 € TTC,

-**DE SIGNER** le devis de l'entreprise Parnoux Philippe pour la pose de volets roulants pour un montant de 6 274,80 € TTC, au Groupe scolaire Marcel RICHARD .

DÉCISION DP 2025-006 en date du 15 avril 2025 : SIGNATURE DE DEVIS POUR LA RÉFECTION DES TOILETTES SÈCHES AU MOULIN DE MALVAL A LINARD-MALVAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-067 en date du 08 septembre 2020 portant sur les délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et/ou le bureau,

Vu la demande de la mairie ;

Considérant l'état de dégradation des toilettes sèches installées en 2021 au moulin de Malval, à Linard-Malval, suite aux intempéries et aux inondations, il apparaît nécessaire d'intervenir. Le moulin de Malval constitue en effet un site touristique et un lieu de passage majeur pour le territoire.

Après avis favorable de la commission Tourisme en date du 8 avril 2025 et du Bureau en date du 10 avril 2025,

DÉCIDE

- **DE SIGNER** un devis de 2 800 € du chantier d'insertion ADPBC. Les toilettes seront déplacées avec un soubassement en parpaing et une dalle en béton.

DÉCISION DP 2025-007 en date du 16 avril 2025 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 « TERRASSEMENT ET VRD » DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA PLATEFORME EC3

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-067 en date du 08 septembre 2020 portant sur les délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et/ou le bureau,

Vu la délibération n°2024-027 du 8 avril 2024 autorisant le Président à lancer la consultation EC3,

Vu la délibération n°2024-056 du 18 novembre 2024 portant attribution du marché de travaux de la plateforme EC3,

Vu la nécessité de conclure un avenant avec l'entreprise Eurovia, dans le cadre de changements liés à l'installation prévue, la hauteur de quai étant trop insuffisante par rapport à la hauteur des caissons,

Montant initial : 108 807,89 € HT

Avenant : 4 264,86 € HT

Nouveau montant du marché : 113 072,75 € HT

DÉCIDE

- **DE SIGNER** l'avenant n°1 du lot 1 de l'entreprise Eurovia :

-soit une plus value pour mur fond de quai pour un montant de 4 264,86 € HT soit 5 117,83 € TTC.

DÉCISION DP 2025-008 en date du 16 avril 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE AVENUE DE LA LIBERTÉ SUR LA COMMUNE DE BONNAT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, et plus particulièrement la prise de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2025 ;

Il est nécessaire de réhabiliter le réseau d'assainissement unitaire Avenue de la Liberté sur la commune de Bonnat.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	
Maîtrise d'œuvre	25 950,00 €
Travaux	230 450,00 €
TOTAL HT	256 400,00 €

Recettes	
Agence de l'eau	89 740 €
Conseil Départemental	25 640 €
Autofinancement	141 020 €
TOTAL HT	256 400 €

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental de la Creuse afin d'obtenir 25 640 € de subvention.

■ **18/ INFORMATIONS DIVERSES**

La visite d'Eurocoustic le 5 avril 2025 s'est bien déroulée et a été appréciée par les participants

Forum de l'emploi à Bonnat le 9 avril 2025 : Madame Céline DARVENNE a eu des remarques sur le procédé trop intrusif pour certains demandeurs d'emploi

Audit France services : L'EFS ne remplit pas les conditions demandées par l'État, à savoir 2 agents en permanence. Actuellement, l'EFS est ouvert au public 35h par semaine, certes sans la présence simultanée des deux agents. La solution proposée par l'État est de diminuer le temps d'ouverture au public soit 24 h avec 2 agents au lieu de, donc une perte de 11 h de service pour la population.

Philippe CHAVANT informe les membres du conseil communautaire qu'il a reçu des services de la préfecture une information sur la fragilité juridique des CDD signées entre les municipalités et les secrétaires médicales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fin de la séance : 20 h 30

Le Secrétaire de séance,

M. Didier THEVENET



Le Président,

M. Guy MARSALEIX

